

Vous changez de régime de sécurité sociale : ce qu'il faut faire

1. **Inscrivez-vous à Mon Espace Privé MSA** sur le site loire-atlantique-vendee.msa.fr pour suivre le paiement de l'ensemble de vos prestations.

2. **Utilisez le service en ligne, « Envoyez un document », rubrique Contact & Échanges pour adresser à la MSA votre Relevé d'identité bancaire (RIB)**, obligatoire pour tout versement de vos remboursements et prestations.

Joignez également une copie de votre pièce d'identité et si vous êtes de nationalité étrangère (hors CEE) une copie de votre titre de séjour ainsi qu'un extrait d'acte de naissance avec filiation.

3. **Procédez à la mise à jour de votre carte Vitale**, à réception du courrier d'ouverture de droits MSA.

4. **Adressez votre attestation de carte Vitale à votre complémentaire santé.**

S'inscrire à Mon Espace Privé, c'est facile !

Consultez la vidéo pas-à-pas disponible sur le site loire-atlantique-vendee.msa.fr, rubrique Votre MSA, Nos services en ligne, Découvrir mon espace privé.

Flasher-moi!



Vous souhaitez faire un point, constituer un dossier ?

- ✓ Une demande de rendez-vous est possible via Mon Espace Privé MSA, sur le site loire-atlantique-vendee.msa.fr, rubrique Contact & échanges, « Demander un rendez-vous ».
- ✓ Une équipe de téléconseillers peut vous accompagner par téléphone au 02 51 36 88 88 et si besoin, vous proposer un rendez-vous.

L'accueil téléphonique est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

*Vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire ou bien vous connecter sur votre Espace Privé MSA ?
Contactez l'assistance internet MSA au 03 20 900 500*

N'hésitez pas à contacter votre MSA



vous informer

Votre protection sociale, votre MSA

© 123RF / TER015_07_24 / Conception MSA 44 95

MSA Loire-Atlantique - Vendée

33 boulevard Réaumur
85933 LA ROCHE SUR YON Cedex 9
2 impasse de l'Espérance - Saint-Herblain
44957 NANTES Cedex 9

tél. 02 51 36 88 88
loire-atlantique-vendee.msa.fr



L'essentiel & plus encore



L'essentiel & plus encore

■ Nouveaux salariés agricoles

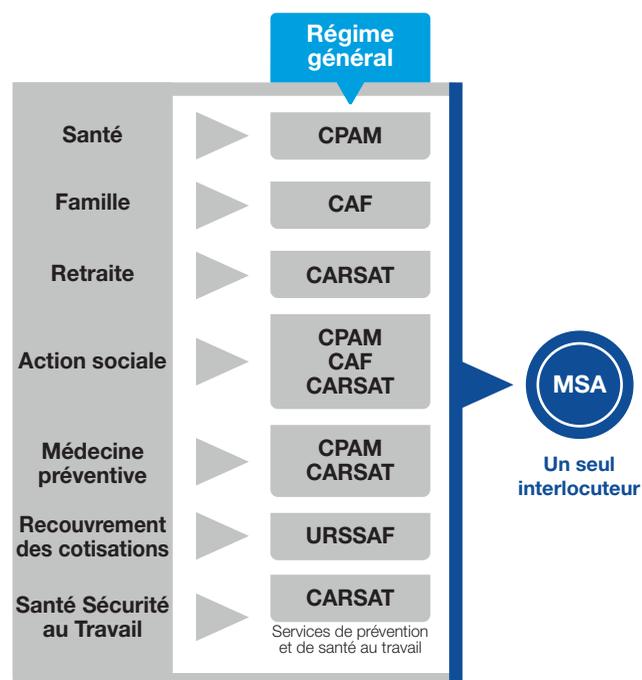
loire-atlantique-vendee.msa.fr



La MSA, un guichet unique pour toutes vos prestations

La MSA est votre unique interlocuteur pour l'ensemble de vos demandes de prestations sociales en matière de santé, famille et retraite.

Les montants des prestations sociales versées ainsi que les taux de cotisation appliqués par la MSA sont identiques à ceux du régime général.



La MSA met également en œuvre :

- l'action sociale qui offre des possibilités complémentaires à certains moments clés de votre vie ou en cas de difficultés,
- la santé sécurité au travail qui met en œuvre une politique de prévention des risques professionnels.

JE REJOINS
LE RÉGIME AGRICOLE
EN TANT QUE SALARIÉ



Est-ce que je conserve ma carte Vitale ?

Oui, mais la MSA vous invitera à effectuer une mise à jour de votre carte.

Si vous n'adhérez pas à une mutuelle d'entreprise, vous devez informer votre complémentaire santé de votre affiliation à la MSA en lui adressant une attestation de votre carte Vitale. Pour cela, nous vous invitons à la télécharger dans Mon Espace Privé MSA.

Mes enfants doivent-ils également être affiliés à la MSA pour la couverture maladie ?

Vos enfants mineurs peuvent être rattachés à votre dossier santé.

Les enfants de moins de 12 ans sont inscrits sur la carte Vitale de leur père et/ou de leur mère (le rattachement aux deux parents à la fois est possible). Cependant, en cas de séparation ou de divorce, les parents peuvent faire une demande de carte Vitale pour leur(s) enfant(s) dès 12 ans.

À partir de 16 ans, chaque adhérent peut recevoir sa propre carte Vitale, sur demande, délivrée par sa MSA.

Pour vos enfants majeurs : ils sont affiliés à titre personnel. Ils reçoivent leurs propres décomptes de remboursements, qu'ils peuvent percevoir sur leur propre compte bancaire.

Je percevais auparavant des prestations familiales à la CAF ou d'une autre MSA. Que dois-je faire ?

Pour continuer à bénéficier de l'ensemble de vos allocations, vous devez demander à votre ancien organisme (CAF/MSA) dont vous dépendiez, la mutation de votre dossier vers la MSA qui vous versera les mêmes prestations.

À la prise en charge de votre dossier par la MSA, il vous sera demandé de compléter une déclaration de situation. Cette déclaration sera à effectuer à chaque changement de situation professionnelle ou familiale.

Pour aller plus loin,
retrouvez plus de questions-réponses.
Flasher-moi !



La MSA, votre régime de protection sociale

Bienvenue à la MSA Loire-Atlantique - Vendée, second régime de protection sociale après le régime général.

La MSA gère la protection sociale des salariés, exploitants et employeurs agricoles.

Votre ouverture de droits

La MSA vous ouvre des droits de façon automatique, si vous êtes embauché en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois et si votre nombre d'heures est au moins de 100 heures par mois.

Dans le cas contraire, pour les autres contrats (CDI de moins de 100 heures par mois et CDD de moins de 6 mois ou moins de 100 heures par mois), il n'y a pas d'ouverture de droits automatique mais vous pouvez en faire la demande en contactant votre MSA.